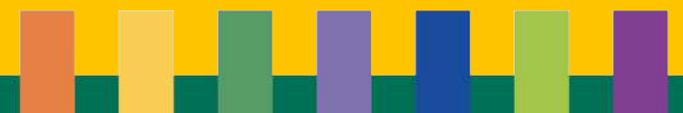


NORMES & LABELS

Eclairages sur la réglementation extra-financière française et européenne



Face à un maquis de réglementation européenne (depuis 2020, plus de 31 nouvelles lois ont été publiées, 24 directives européennes et une vingtaine encore en consultations), les risques du greenwashing et un sentiment global d'incertitude, il nous a semblé nécessaire à Lyon Place Financière - et singulièrement au sein de notre Commission Finance Responsable - de mobiliser nos expertises autour du sujet des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Nous espérons avec ce guide simple et pratique apporter une vision claire du contexte, simplifier et cartographier l'existant et surtout vous permettre de mieux appréhender ces sujets en constante évolution.

Cet éclairage propose de se concentrer sur la réglementation extra-financière française et européenne, en réponse aux exigences de reporting des entreprises et des acteurs financiers. Une photographie de la situation à date, qu'il conviendra naturellement de mettre à jour au fur et à mesure des avancées réglementaires.

Frédéric Maurel, Président de Lyon Place Financière

Les évaluations extra-financières et les labels de finance durable se développent de plus en plus pour répondre aux besoins d'informations des investisseurs et en l'absence de référentiel méthodologique normé.

Avec leurs spécificités propres, ces évaluations analysent la performance extra-financière de l'entreprise afin de lui attribuer :

- une **notation** et un **classement** dans le cas des évaluations,
- un **label** dans le cas d'un cahier des charges à respecter.

Reflète de la durabilité des engagements des entreprises, ces démarches ont vocation à aider les investisseurs dans leurs choix de gestion. **Il semble donc pertinent pour les entreprises d'être évaluées pour apporter de la transparence, valoriser leurs activités et se structurer pour progresser.**

Face à la multitude de démarches possibles, les entreprises peinent à sélectionner celles qui ont de la valeur ajoutée, à la fois pour être évaluées au titre de l'existant et au regard de leurs spécificités ainsi que pour évoluer dans leur démarche RSE.

Alors comment se retrouver parmi toutes ces démarches existantes ?

Pour l'entreprise, le choix doit être réalisé après analyse des moyens et ressources nécessaires mais également après analyse du contenu des critères de notation qui doit être en adéquation avec les besoins et la volonté de l'entreprise.

Quels bénéfices peut-on en tirer ? Se lancer dans ce type de démarche est un moyen de progresser et de crédibiliser ses actions de durabilité, mais surtout de les valoriser auprès de ses parties prenantes. En effet, la notoriété du label / de l'évaluation est un gage de confiance.

Les investisseurs sont aujourd'hui en demande d'outils adaptés leur permettant d'opter pour des choix d'investissements associés à des critères de performance mesurables et comparables. Les labels de la finance durable se sont multipliés depuis de nombreuses années. Les méthodologies évoluent dans le temps afin de **tenir compte des enjeux de notre société**. Les réglementations européennes en-cours et en devenir permettront d'**harmoniser et de compléter ces démarches**.

L'affaire Orpea présente un **changement de paradigme** quant aux demandes des investisseurs aux agences de notation extra-financières. C'est une formidable opportunité d'amélioration pour celles-ci pour **passer d'un simple scoring « de conformité » à de véritables opinions sur le « Green » ou « Social Washing » des entreprises**.

FRISE CHRONOLOGIQUE : DES RÉGLEMENTS AUX NORMES À VENIR

ENTREPRISES

2014 
DIRECTIVE REPORTING
EXTRA-FINANCIER

2017 
DÉCLARATION DE
PERFORMANCE EXTRA-
FINANCIÈRE
Ordonnance n° 2017-1180 pour la
transposition de la « Directive RSE » et
décret n° 2017-1265

**LOI SUR LE DEVOIR
DE VIGILANCE** 
des sociétés mères et des entreprises
donneuses d'ordre (2017-399)

2021 
Publication du projet de DIRECTIVE
REPORTING EXTRA-FINANCIER
RÉVISÉE

Publication du 
PROJET DE DIRECTIVE SUR LA
GOUVERNANCE DURABLE ET LE
DEVOIR DE VIGILANCE

Décret d'application 
de l'article 29 de la LOI ÉNERGIE-
CLIMAT (2019) sur le reporting extra-
financier pour les investisseurs*
(remplace l'article 173 de 2015)

2022 
Adoption d'un set de
STANDARDS DE
REPORTING EXTRA-
FINANCIER EUROPÉENS

2023 
Adoption d'un second set
de STANDARDS DE
REPORTING EXTRA-
FINANCIER EUROPÉENS

2020 

ACTEURS FINANCIERS

2015 
Article 173
DE LA LOI SUR LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE n° 2015-992

2019 
Publication du "RÈGLEMENT
"DISCLOSURE" sur la publication
d'informations en matière de
durabilité dans le secteur des
services financiers

Publication du RÈGLEMENT
TAXONOMIE sur la classification
des activités économiques
durables

Publication des 
ACTES DÉLÉGUÉS
CONCERNANT LA TAXONOMIE
relatifs à la lutte et à l'adaptation
au changement climatique

Application du 
RÈGLEMENT "DISCLOSURE" sur
les informations précontractuelles / à
publier en ligne

Application du 
RÈGLEMENT TAXONOMIE
relatifs à la lutte et à l'adaptation
au changement climatique
(éligibilité)

Application du RÈGLEMENT
"DISCLOSURE" pour les 
informations à publier dans les
rapports périodiques

Application du 
RÈGLEMENT TAXONOMIE
relatif à la lutte et à l'adaptation
au changement climatique
(alignement)

* 1er janvier 2022 – Obligation de reporting (sur l'exercice 2021) – Premier reporting sur la démarche (Niveau 1)
1er janvier 2023 – Obligation de reportings (sur l'exercice 2022) – Second reporting sur la démarche et les KPIs (Niveau 2)

INDICES ET ÉVALUATIONS EXTRA-FINANCIERS

Les indices et évaluations extra-financiers répondent aux besoins d'informations des investisseurs afin de les éclairer sur la performance extra-financière des entreprises.

Ils permettent d'attribuer une notation et un classement de ces dernières.

Les démarches peuvent être volontaires de la part des entreprises (**démarche sollicitée**) ou bien reposer sur les informations publiées par celles-ci (**démarche déclarative**).

Les organismes évaluateurs auront des échanges et pourront faire un retour aux entreprises selon leurs propres méthodes. Le temps à y consacrer peut ainsi considérablement varier.

Les entreprises doivent d'abord fixer quels sont les objectifs poursuivis, les marchés visés et les ressources disponibles à y consacrer :

Catégorie	Nom	Evaluateur	Origine	Type de démarche *	Type d'évaluation	Portée géographique	Entreprises concernées	Capitalisations concernées **	Parties prenantes principales concernées	Publication de l'information
Indice	Dow Jones Sustainability Index	RobecoSAM		Sollicitée	Généraliste	Monde	Sociétés cotées	MC - LC	Investisseurs	Publique
	FTSE4Good	FTSE Russell		Déclarative	Généraliste	Monde	Sociétés cotées	MC - LC	Investisseurs	Publique
	Euronext Vigeo Eiris Index (Eurozone 120)	Groupe Vigeo Eiris		Sollicitée	Généraliste	Monde	Sociétés cotées	MC - LC	Investisseurs	Publique
	ISS ESG – Corporate ESG Performance	ISS & Oekom Research		Déclarative ou sollicitée	Généraliste	Europe	Entreprises cotées et entreprises à fort potentiel de durabilité	ND	Investisseurs, banques	Privée
	ESI Excellence Europe	Vigeo / Ethibel		Déclarative	Généraliste	Europe	Entreprises inscrites au Registre d'investissement Ethibel	MC - LC	Fonds de placement	Publique
	ESI Excellence Global	Vigeo / Ethibel		Déclarative	Généraliste	Monde	Entreprises inscrites au Registre d'investissement Ethibel	MC - LC	Fonds de placement	Publique
	Global challenge Index	Böag Börsen AG & ISS		Déclarative	Généraliste	Monde	Sociétés dites responsables et durable	SC - MC - LC	Investisseurs	Publique
	Global 100	Global 100 Index		Déclarative	Généraliste	Monde	Toute entreprise cotée en bourse avec un CA brut > 1 Mds \$	SC - MC - LC	Investisseurs, société civile	Publique
	Low Carbon 100 Europe	Euronext		Déclarative	Thématique	Europe	Sociétés cotées	LC	Investisseurs	Publique
Evaluation	CDP - Climate Change	CDP		Sollicitée	Thématique	Monde	Tous types de sociétés	Tous types de sociétés	Investisseurs, collaborateurs	Publique
	Ecovadis	Ecovadis		Sollicitée	Sectoriel	Monde	Tous types de sociétés	Tous types de sociétés	Clients, fournisseurs, investisseurs	Privée

* Déclarative : évaluation réalisée sur la base des éléments publiés par l'entreprise
Sollicitée : évaluation réalisée à la demande de l'entreprise

** SC = Small Cap ; MC = Mid Cap ; LC = Larg Cap
ND = Information non disponible ; N/A = Non applicable

PANORAMA DES INITIATIVES & LABELS

Initiatives de place

GÉNÉRALISTES	FINANCE / ASSURANCE
TCFD	UN PRI
Climate Action 100+	UNEP FI
UN Global Compact	UNEP FI for Sustainable Insurance
Carbon Disclosure Project	Global Impact Investing Network
Conventions de l'OIT	Finance for Biodiversity Pledge
OECD Guidelines for Multinational Corporations	Climate Finance Leadership Initiative
Science-based targets	Montreal Carbon Pledge
Objectifs de Développement Durable des Nations Unies	Munich Climate Insurance Initiative
	Poseidon Principles

Labels

LABELS ESG	Umweltzeichen (Autriche) FNG-Siegel (Allemagne, Autriche, Suisse) LuxFLAG ESG (Luxembourg) Label ISR (France) Febelfin QS (Belgique)
LABEL MIXTE	INordic Swan Ecolabel (Pays Nordiques)
LABELS VERTS	LuxFLAG Environment (Luxembourg) LuxFLAG Climate Finance (Luxembourg) Label Greenfin (France)

Ces tableaux, non exhaustifs, présentent quelques initiatives de place et labels couvrant différentes priorités : climat, carbone, éthique... Nous entendons ici par "initiatives" les différentes associations qui travaillent sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et Sociétaux et qui ont fait remonter leurs idées aux instances de l'Union Européenne et Comité Scientifique à la base du règlement taxonomie qui sera pleinement appliqué en 2023-2024.



PRINCIPAUX LABELS UTILISÉS DANS LES PAYS EUROPÉENS

Label	Nombre de fonds au 31/03/2020	Encours en Mds € au 31/03/2020	Stratégie ESG
Nordic Swan EcoLabel (Pays Nordiques)	33	9,8	Intégration d'une analyse ESG > 90% 50% du portefeuille investi dans les meilleures pratiques ESG Exclusion ESG et Climat Barème à points – filtre ESG, engagement, exclusions, reporting
Umweltzeichen (Autriche)	119	21,3	Intégration d'une analyse ESG Univers de départ investissable à moins de 50% Exclusion ESG et Climat Barème à points – filtre ESG, engagement, exclusions
FNG-Siegel (Allemagne, Autriche, Suisse)	104	27,8	Intégration d'une analyse ESG à 100% Exclusion ESG et Climat Barème à points – filtre ESG, engagement, exclusions, reporting
LuxFlag ESG (Luxembourg)	355	51,7	Intégration d'une analyse ESG à 100% selon une stratégie ESG (ex : best in class)
Label ISR (France)	395	141,0	Intégration d'une analyse ESG > 90% Best in universe : réduction de 20% de l'univers ou superperformance d'un indice/univers/benchmark de référence
Towards Sustainability (Belgique)	350	167,6	Intégration d'une analyse ESG Standard de qualité Exclusions

ETAT DES LIEUX DES FUSIONS ET ACQUISITIONS DANS LE SECTEUR DES AGENCES DE NOTATION



Ce tableau des récentes fusions-acquisitions montre l'enjeu stratégique que représentent les acteurs européens de l'ESG pour les américains qui rachètent pratiquement tout. Il reste une agence de notation en France : Ethifinance (dont le siège est à Lyon), qui elle même vient de racheter Axesor Rating, l'agence de rating espagnole.



Une publication réalisée par la commission Finance Responsable de Lyon Place Financière,
animée par Jacques-Henri BOUSCAYROL



Co-rédigée par :



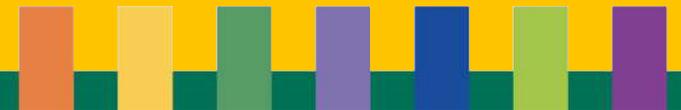
Bertrand POTIER,
ETHIFINANCE



Caroline SCOTTI,
MAZARS

Avec la contribution de : Yasmina BAKIR, ETHIFINANCE & Anne-Laure GUYOT, MAZARS

Sources tableaux et graphiques : Mazars et Ethifinance



LYON PLACE FINANCIÈRE

Palais du Commerce - Place de la Bourse - 69002 LYON

Tél : 04 78 37 62 30 - lpf@lyon-finance.org www.lyon-finance.org

 @lpf_officiel

 [lyon-place-financiere](https://www.linkedin.com/company/lyon-place-financiere)